

VILLE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

AVIS D' ATTRIBUTION

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? Oui au BOAMP le 14/12/2006 sous le numéro de référence 06-274676, sur le site de la ville : annonce n° 63-06 du 14/12/2006 et un affichage en Mairie en date du 14/12/2006

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? Non.

IDENTIFICATION DE L' ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur (collectivité territoriale)

Commune des Pavillons-sous-Bois
Place Charles de Gaulle,
93320 Les Pavillons-sous-Bois - FRANCE ;
tél :01-48-02-75-75, télécopie :01-48-02-75-46
E-mail : mairie@ville-pavillons-sous-bois.fr
Adresse Internet : <http://www.ville-pavillons-sous-bois.fr>

Représentant du pouvoir adjudicateur: Mr Le Maire de la ville des Pavillons-sous-Bois.

Objet du marché : la fourniture de prestations traiteurs nécessaire aux besoins de la Commune des Pavillons sous Bois, le Comité des fêtes, les crèches, les Centres de Loisirs de la ville des Pavillons sous Bois.

CRITERES D' ATTRIBUTION RETENUS

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

- critère 1 (coefficient :4) : prix;
- critère 2 (coefficient :3) : la qualité du dossier technique et des échantillons.

PROCEDURE

Type de procédure : procédure adaptée

Attribution du marché :

Nom du titulaire / organisme : cocktails et réceptions, 9 allée robert Estienne, 93320 Les Pavillons-sous-Bois.

Montant mini/maxi annuel : 7000 euros (T.T.C.)/25 000 euros (T.T.C.).

Sous-traitance : non.

Date d'attribution du marché : 5 janvier 2007.
Nombre total d'offres reçues : 2.

Autres informations : instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de cergy pontoise 14 boulevard de l'hautil B.P. 30322, 95027 Cergy Pontoise Cedex, tél. : 01-30-17-34-57, courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr, télécopieur : 01-30-17-34-69, adresse internet : http://www.ta-cergy-pontoise.juradm.fr/ta/cergy_pontoise/index.shtml.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours administratif dans les deux mois qui suivent la notification de la décision contestée, auprès du Maire (Recours hiérarchique). recours contentieux: dans les deux mois qui suivent la notification de la décision contestée ou dans les 2 mois suivant la décision de rejet du recours administratif, auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise Référé pré-contractuel: en cas de manquement aux obligations de mise en concurrence et de publicité, avant la signature du marché, auprès du tribunal administratif de Cergy Pontoise

Date d'envoi du présent avis au cyberspace : 28/02/2007